

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1704

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La «Nouvelle Question Jurassienne» : penser le Jura autrement

Jean-Claude Rennwald, conseiller national (PS/JU), analyse les projets soumis à l'étude de l'Assemblée interjurassienne en vue d'une solution définitive des conflits et des problèmes qui agitent la région. Parmi les pistes évoquées, il privilégie la création d'un canton réunissant les six districts.

En 1994, le Conseil fédéral, les gouvernements jurassien et bernois décidaient d'institutionnaliser le dialogue interjurassien pour chercher à résoudre le conflit jurassien. Ainsi naissait l'Assemblée interjurassienne (AIJ), qui regroupe des représentant-e-s du canton du Jura et du Jura bernois. Onze ans plus tard, en septembre 2005, celle-ci commence enfin le travail concret: elle a reçu le mandat (de la part du Conseil fédéral, des cantons du Jura et de Berne) d'étudier:

1. la création d'une nouvelle entité politique réunissant le Canton du Jura et le Jura bernois;
2. les institutions interjurassiennes et le statut particulier du Jura bernois (2003);
3. d'autres possibilités.

Les travaux ont commencé et les résultats des différentes commissions sont très attendus, d'ici deux ans. Que penser de ces trois pistes?

L'étape interjurassienne

Le statut particulier du Jura bernois, deuxième piste du mandat, n'est pas une solution satisfaisante pour cette région. Les député-e-s de la région au Grand Conseil bernois sont proportionnellement peu nombreux; le Conseil du Jura bernois a des compétences limitées (domaine culturel surtout). Quant aux institutions interjurassiennes, si elles sont nécessaires (pour des raisons de masse critique et financière), elles ne peuvent constituer qu'une étape intermédiaire vers l'abolition de la frontière cantonale entre le Jura et le Jura bernois.

Quant à la troisième piste évoquée, elle a pour avantage d'ouvrir la réflexion, mais les forces limitées de l'AIJ et le délai court qui lui est imparti font craindre que cela n'aboutisse à rien de concret. Il faut certes se demander si l'avenir du Jura n'est pas dans un espace plus large: supercanton de l'Arc jurassien (canton du Jura, Jura bernois et canton de Neuchâtel), régions transfrontalières, etc. Toutefois, viser (trop) haut est souvent la solution pour que rien ne bouge... avant longtemps.

Je reste convaincu qu'il faut privilégier la création d'un canton à 6 districts (cf. Jean-Claude Rennwald, *Nord-Sud: le partage*, Courrendlin, CJE Communication, 1995.), c'est-à-dire la première piste du mandat de l'AIJ. Elle reprend l'initiative «Un seul Jura» déposée par le Mouvement autonomiste jurassien en 2003 et le rapport de la Commission Widmer, où quatre conseillers d'Etat romands proposaient, en 1993, ni plus ni moins que de réconcilier les deux parties du Jura par la création d'un nouveau canton dans un délai de sept ans...

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas DP.
Le chapeau est de la rédaction.

Nouveau canton, canton nouveau

La volonté de réunir le Jura ne correspond toutefois pas à un «remake» de la Question jurassienne des années septante. Le problème reste certes politique, mais il se pose aussi dans d'autres termes: comment donner à la région jurassienne un maximum de chances pour résister aux mutations économiques actuelles, par exemple le démantèlement industriel, et faire valoir ses atouts sur les scènes nationale et internationale? C'est cette question qui permettra, par ailleurs, d'intéresser les jeunes et les nouveaux habitant-e-s qui n'ont pas connu l'effervescence du passé: pour eux, la Question jurassienne ne peut avoir un sens que si elle participe au dynamisme économique, social et culturel de la région jurassienne. On peut aussi rêver que, une fois encore, les espoirs de créer un Etat «nouveau», avec de nouveaux droits et de meilleures conditions de vie pour les étrangers-ères, les femmes, les travailleurs-euses, les familles, etc. mobilisent la population.

Le Jura bernois se sent isolé et négligé dans le grand canton de Berne. Le Jura souffre de sa petitesse. Réunis, ils pourraient avoir une taille critique intéressante pour travailler de manière autonome à leur développement. Pendant longtemps, les Jurassien-ne-s du canton du Jura ont pensé qu'il leur suffirait d'accueillir à bras ouverts les concitoyen-ne-s du Jura resté bernois qui le désiraient. Rien n'est plus faux: un nouveau canton doit naître d'un réel partage de souveraineté, du pouvoir et des compétences entre les deux régions. Sur le terrain, cela signifie que le Canton du Jura, ses responsables, ses partis politiques, ses institutions devront renoncer à certaines de leurs prérogatives. Le paysage des hôpitaux, des écoles, le paysage politique, le choix de la capitale cantonale, tout sera repensé et chamboulé. Il est par exemple clair que le parti démocrate-chrétien perdra l'hégémonie qui est la sienne dans le canton du Jura, au profit des partis socialiste et radical. De plus, les Jurassien-ne-s doivent faire un bilan critique de leur canton, pour admettre qu'il n'a pas su mettre en place des projets susceptibles de le rendre suffisamment attractif.

Le Jura historique est à un tournant de son histoire. Dans un avenir relativement proche, il sera possible de répondre à cette question centrale: L'Assemblée interjurassienne aura-t-elle su relever le défi consistant à jeter les bases d'un nouvel ensemble politique, original et audacieux, capable de rassembler citoyennes et citoyens des deux parties du Jura francophone, de mieux faire entendre sa voix sur la scène fédérale et de s'intégrer dans l'Europe des régions? Cela dépendra de l'engagement et de l'enthousiasme des membres de l'AIJ, mais davantage encore de la mobilisation des populations concernées. Or force est d'admettre que jusqu'ici l'AIJ a travaillé en vase clos. La capacité de l'AIJ à régler définitivement la Question jurassienne passe notamment par une remise en cause fondamentale de cette pratique.

Jean-Claude Rennwald